

## GARANTIES PAR RISQUE ET PAR SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
INCENDIE – EVENEMENTS ANNEXES	<b>Bâtiments</b> : A concurrence des dommages / <b>Contenu</b> : Dans la limite d'une valeur définie « <b>valeur du contenu</b> »
DEGATS DES EAUX	<b>Bâtiments</b> : A concurrence des dommages / <b>Contenu</b> : <b>50%</b> « <b>valeur du contenu</b> »
EVENEMENTS CLIMATIQUES NON EXCEPTIONNELS	<b>Bâtiments</b> : A concurrence des dommages / <b>Contenu</b> : <b>100%</b> « <b>valeur du contenu</b> »
EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS	750 000 €
DOMMAGES ELECTRIQUES	<b>10%</b> « <b>valeur du contenu</b> »
VOL	<b>Bâtiments</b> : A concurrence des dommages / <b>Contenu</b> : <b>25%</b> « <b>valeur du contenu</b> » avec effraction / 6 000 € sans effraction. Coffre : 30 000 € / tiroir-caisse 15 000 € / sur la personne : 30 000 €
VANDALISME	<b>Bâtiments et Contenu</b> : <b>100%</b> « <b>valeur du contenu</b> » / <b>Graffitis et tags</b> : 10 000 €
TOUS RISQUES MATERIELS	<b>Intérieur des locaux</b> : 30 000 € / <b>extérieur</b> : 10 000 €
BRIS DE GLACES, D'ENSEIGNES	80 000 €
MARCHANDISES EN CHAMBRES FRIGORIFIQUES	30 000 €
DOMMAGES AUX AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	<b>Ouvrages extérieurs</b> 100 000 € dont vol 30 000 € / <b>Aménagements extérieurs</b> 60 000 € dont vol 20 000 € / <b>Autres biens extérieurs</b> 30 000 € dont vol 10 000 €
PERTE D'EXPLOITATION	> Indemnisation sur <b>24 mois</b> / Montant réel dans la limite de 2 années de marge brute > Impossibilité d'accès, Carence des fournisseurs, Fermeture administrative : 20% de la PE limité à 300 K€ sur 3 mois
PERTE DE VALEUR VENALE DU FONDS	Valeur à dire d'expert dans la limite de 2 années de Chiffre d'affaires